



FICHE SIGNALÉTIQUE

Remplace la date du : 14 fév. 2022

Date de révision: 13 fév. 2023

Version: 3.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit de l'étiquette T-RUST
Autres moyens d'identification
Code(s) CUP Non applicable
Code du produit CS12
No ONU UN3264
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Détachant spécial. Décapeur de rouille et autres sols à base de minéraux tels que les taches métalliques, les taches d'eau et les anneaux.
Utilisations contre-indiquées Suivez les instructions sur l'étiquette. Non recommandé pour toute autre utilisation que l'usage prévu.

Renseignements sur le distributeur

Adresse du fournisseur Aramco Inc. 4282 South 590 West Salt Lake City, UT 84123 USA	Adresse du fabricant Aramco Inc. 4282 South 590 West Salt Lake City, UT 84123 USA
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Numéros de téléphone d'urgence

Téléphone de l'entreprise 1-800-658-5314
Téléphone d'urgence de l'entreprise United States: 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 hours, 7 days a week)
International: 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 hours, 7 days a week)
Numéro de téléphone en cas d'urgence Poison Control 1-800-222-1222 (24 hour)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Avertissement

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion
 Nocif par contact cutané
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une sévère irritation des yeux



Aspect Eau blanche

État physique liquide

Odeur Acide

Conseils de prudence - Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique (Voir la section 4 sur la FDS)
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Autres informations

- Peut irriter les voies respiratoires

Dangers généraux

Tenir hors de portée des enfants

S'il vous plaît voir Section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'informations

0,78% du mélange se compose d'ingrédient (s) de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Ammonium hydrogen fluoride	1341-49-7	1-5	*
Sulfamic acid	5329-14-6	1-5	*
2-(2-methoxypropoxy)propano	34590-94-8	1-5	*
Alcohol Ethoxylate	68439-46-3	1-5	*
Hydrogen fluoride (<i>No añadida intencionalmente</i>)	7664-39-3	0.1-1	**

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

** Non ajouté intentionnellement. Contaminer les sous-produits du processus chimique.

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. L'effet du fluorure d'hydrogène (HF), c'est-à-dire l'apparition de la douleur, en particulier dans des solutions diluées, peut ne pas être ressenti pendant jusqu'à 24 heures. Il est important que les travailleurs aient un accès immédiat à l'antidote (gluconate de calcium) à la fois sur le chantier et hors du site afin de l'appliquer le plus tôt possible.
Contact avec les yeux	Gardez les yeux ouverts tout en rinçant. Une attention médicale immédiate est nécessaire. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter la zone touchée. Rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1% pendant 10 minutes. En cas de difficulté à ouvrir les paupières, administrer un lavage oculaire analgésique. N'utilisez pas de gouttes huileuses, de pommade ou de traitements contre la brûlure de la peau. Consultez immédiatement un ophtalmologiste, un ophtalmologiste et un médecin immédiatement. Prenez immédiatement un hôpital.
Contact avec la peau	Une attention médicale immédiate est nécessaire. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements contaminés et les chaussures. Appliquer immédiatement du gel de gluconate de calcium 2,5% et masser dans la zone touchée en utilisant des gants en caoutchouc; Continuer à masser tout en appliquant à plusieurs reprises le gel jusqu'à 15 minutes après que la douleur est soulagée. Alternativement, plonger la zone brûlée dans une solution de 0,2% de chlorure de zéphiranne aqueux glacé glacé aqueux glacé à 16% ou 0,13%. Si les doigts / ongles sont touchés, même s'il n'y a pas de douleur, les tremper dans un bain de gluconate de calcium à 5% pendant 15 à 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement dans tous les cas de contact avec la peau, peu importe comment mineur.
Inhalation	Emmener à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de non respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donnez de l'oxygène. Retirer le sujet de la zone contaminée dès que possible. Transporter le sujet couché, la tête plus haute que le corps, vers un endroit calme, non contaminé et bien ventilé. Administrer de l'oxygène (2,5% de gluconate de calcium si disponible, nébulisation d'oxygène avec du personnel qualifié) ou réanimation cardiopulmonaire si nécessaire et dès que possible. Si le patient est inconscient, pratiquer la respiration artificielle. Remarque: La bouche à bouche n'est pas recommandée. Garder au chaud (couverture). Consulter le médecin dans tous les cas. Emmener à l'hôpital..
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau. Une attention médicale immédiate est nécessaire. Retirer de l'exposition, se coucher. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Lorsqu'il est dirigé par un médecin, administrer par voie orale soit une solution aqueuse à 1% de gluconate de calcium, soit du lait ou un anti-acide contenant du calcium et du magnésium. De telles solutions peuvent être bénéfiques, mais elles peuvent également être problématiques si elles provoquent le vomissement.
Protection pour les secouristes	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. La bouche à bouche n'est pas recommandée.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes principaux	Tous les autres symptômes et effets importants sont décrits dans la Section 11: Toxicologie.
-----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés

AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

Dangers spécifiques du produit

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Produits de combustion dangereux

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs

Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Conseils pour les intervenants d'urgence

Pour les premiers soins, voir section 4. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela est possible sans danger. Couvrir le déversement de poudre avec une bâche ou une bâche en plastique pour minimiser la propagation. Dike loin devant le déversement de liquide pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Cause une légère irritation cutanée.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes fermés. Toujours ajouter de l'acide à l'eau.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/conditions d'entreposage

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants. Garder les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver / stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser le récipient.

Matériel d'emballage

Garder le produit dans le produit d'emballage est initialement vendu en.

Produits incompatibles

Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
2-(2-methoxypropoxy)propano 34590-94-8	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm S*	TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 600 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 900 mg/m ³ (vacated) S* S*	IDLH: 600 ppm TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 900 mg/m ³
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	TWA: 2.5 mg/m ³ F	TWA: 2.5 mg/m ³ F TWA: 2.5 mg/m ³ dust (vacated) TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ F
Hydrogen fluoride 7664-39-3	TWA: 0.5 ppm F TWA: 2.5 mg/m ³ F S* Ceiling: 2 ppm F	TWA: 3 ppm F TWA: 2.5 mg/m ³ F TWA: 2.5 mg/m ³ dust (vacated) TWA: 3 ppm F (vacated) TWA: 2.5 mg/m ³ (vacated) STEL: 6 ppm F	IDLH: 30 ppm Ceiling: 6 ppm 15 min Ceiling: 5 mg/m ³ 15 min TWA: 3 ppm TWA: 2.5 mg/m ³

NIOSH IDLH: Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, des blouses de laboratoire, un tablier ou une combinaison, selon le cas, pour éviter tout contact

avec la peau. Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Conserver à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être retirés du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage. Gardez les vêtements de travail séparément.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	liquide	Odeur	Acide
Aspect	Incolore	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Eau blanche		

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	4.0 - 5.0	
Point de fusion	Aucun renseignement disponible	
Point/intervalle d'ébullition	> 100 °C / > 212 °F	
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible	
taux d'évaporation	Comme l'eau	
inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité	1.012	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité, cinématique	Eau mince	
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	3.0 %
Densité	8.42
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité pendant de longues périodes. Température extrême et lumière directe du soleil.

matières incompatibles

Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Les métaux.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Fluor d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Provoque des brûlures.
Contact avec les yeux	Gravement irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Nocif par contact cutané
Ingestion	Provoque des brûlures. Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sulfamic acid 5329-14-6	= 1450 mg/kg (Rat)	-	-
2-(2-methoxypropoxy)propano 34590-94-8	= 5230 mg/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	-
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	= 130 mg/kg (Rat)	-	-
Hydrogen fluoride 7664-39-3	-	-	= 0.79 mg/L (Rat) 1 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus.
Affections oculaires/irritation Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus. Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation Aucun renseignement disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	-	Group 3	-	-

IARC: (International Agency for Research on Cancer)

Group 3 - Not Classifiable as to Carcinogenicity in Humans

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour le développement	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique	Une exposition chronique à des vapeurs/gaz corrosifs peut entraîner une érosion des dents suivie d'une nécrose de la mâchoire. Les irritations bronchiques avec toux chronique et crises de pneumonie fréquentes sont communes. Des troubles gastro-intestinaux peuvent également survenir. Éviter une exposition répétée. Possibilité d'effets irréversibles. Peut causer des effets indésirables au foie.
Effets sur les organes cibles	Sang, Système nerveux central, YEUX, Système hématopoïétique, rein, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë inconnue	0,78% du mélange se compose d'ingrédient (s) de toxicité inconnue.
Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .	
ETAmél (orale)	995 mg/kg
ETAmél (cutané)	1113 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	11.2458 mg/L

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

9.025 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
2-(2-methoxypropoxy)propano 34590-94-8	-	10000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	1919: 48 h Daphnia magna mg/L LC50
Sulfamic acid 5329-14-6		14.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	
Hydrogen fluoride 7664-39-3	-	660: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50	270: 48 h Daphnia species mg/L EC50
EDTA-Acid 60-00-4	1.01: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	34 - 62: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 44.2 - 76.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	113: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydrogen fluoride 7664-39-3	-1.4
2-(2-methoxypropoxy)propano 34590-94-8	-0.064

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Méthodes d'élimination

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

États-Unis - numéro de déchet EPA U134

Chemical Name	RCRA	RCRA - Basis for Listing	RCRA - D Series Wastes	RCRA - U Series Wastes
Hydrogen fluoride 7664-39-3	U134	Yes	Yes	U134

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU	UN3264
Nom officiel d'expédition	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains: Ammonium Hydrogen Fluoride)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Quantité à déclarer (RQ)	Ammonium Hydrogen Fluoride: RQ lb.= 100
Dispositions particulières	IB3, T7, TP1, TP28
Numéro du guide des mesures d'urgence	154
Quantité limites	Inner packaging not over 5.0 L (1.3 gallons) net capacity each for liquids

IMDG

N° ID/ONU	UN3264
Nom officiel d'expédition	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains: Ammonium Hydrogen Fluoride)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
EmS No.	F-A, S-B
Dispositions particulières	IBC03, T7, TP1, TP28

IATA – Air Transportation

Ne pas expédier par avion sauf dans les limites autorisées.

N° ID/ONU
Nom officiel d'expédition
Classe de danger
Groupe d'emballage
Dispositions particulières

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
2-(2-methoxypropoxy)propano - 34590-94-8	1.0

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Danger de libération soudaine de pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Chemical Name	CWA - Reportable Quantities	CWA - Toxic Pollutants	CWA - Priority Pollutants	CWA - Hazardous Substances
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	100 lb	-	-	X
Hydrogen fluoride 7664-39-3	100 lb	-	-	X
EDTA-Acid 60-00-4	5000 lb	-	-	X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302):

Chemical Name	Hazardous Substances RQs	Extremely Hazardous Substances RQs	RQ
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Hydrogen fluoride 7664-39-3	100 lb	100 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
EDTA-Acid 60-00-4	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment l'acétaldéhyde, reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthylène glycol, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Sulfamic Acid 5329-14-6	X	-	-
2-(2-methoxypropoxy)propano 34590-94-8	X	X	X
Ammonium Hydrogen Fluoride 1341-49-7	X	X	X
Hydrogen fluoride 7664-39-3	X	X	X
EDTA-Acid 60-00-4	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	risque pour la santé 3	inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - B PROTECTION INDIVIDUELLE B
<u>HMIS</u>	risque pour la santé 3	inflammabilité 1	danger physique 0	

Préparée par Aramsco
Environmental Health & Safety
Date de révision 13 fév. 2023

Note de révision

13 fév. 2023 – Mise à jour de l'avertissement Prop 65

14 jan. 2020 – Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Le (M) SDS est destiné à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de ce matériau . Les informations contenues ont été compilés à partir de sources considérées par Aramsco Inc. pour être fiables et sont exacts au meilleur de la connaissance de la Société . Il ne est pas censé être un document exhaustif sur les réglementations à travers le monde de la communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi . Chaque utilisateur de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés , des dégâts matériels ou rejet dans l'environnement . Aramsco Inc. ne assume aucune responsabilité pour les blessures infligées au destinataire de tierces personnes , ou pour tout dommage à la propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique